



# PELAGOS




Sanctuaire pour les mammifères marins en Méditerranée

FRANCE

Bulletin n°9  
Janvier 2012



En 1999, un Accord international entre la France, l'Italie et Monaco a concrétisé l'instauration d'un sanctuaire destiné à la protection des mammifères marins en Méditerranée. Grâce à des conditions hydrologiques particulières, cet espace maritime présente une grande richesse biologique et, en particulier, abrite de nombreuses espèces de cétacés. Cette première aire marine internationale de protection pour les mammifères marins, d'une surface de 87 500 km<sup>2</sup>, a vocation à créer des conditions favorables pour la conservation des populations et de leurs habitats. L'action du Sanctuaire PELAGOS repose sur trois axes principaux :

-  La connaissance des mammifères marins et de l'impact des activités humaines sur leurs populations.
-  L'implication des acteurs de la mer pour la recherche de solutions visant à réduire les causes de perturbation.
-  La sensibilisation de tous les publics et la promotion de comportements respectueux.

## éditorial

Bonjour à toutes et à tous.

Les années 2010 et 2011 ont vu un nombre croissant de communes signer la charte PELAGOS, rejoignant ainsi les nombreux partenaires associatifs, socio-professionnels, institutionnels et scientifiques déjà impliqués dans la démarche PELAGOS. Il est de notre devoir, en qualité d'animateur de la Partie française de cet Accord, de faire vivre cette charte de manière à ce que les mammifères marins parfois si difficiles à identifier dans leur milieu naturel soient bien présents dans l'esprit du public et des acteurs locaux.

A cette fin, nous prévoyons d'organiser en 2012 une restitution de l'état des connaissances acquises auprès des communes signataires de la charte, de soutenir les programmes de recherche scientifique et de travailler en collaboration avec les entreprises concernées à un encadrement du whale-watching de manière à ce que cette activité puisse s'effectuer dans un cadre durable.

Guillaume Sellier,  
Directeur du Parc national de Port-Cros



## Nouvel arrêté sur les mammifères marins

Un arrêté conjoint du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement et du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire, fixant la liste des mammifères marins protégés et les modalités de leur protection sur le territoire national, est paru au JO du 26 juillet 2011 et un arrêté complémentaire a été publié au JO du 20 août.

Cet arrêté précise et complète les dispositions de l'arrêté du 27 juillet 1995, pris en application du Code de l'Environnement, qui protégeait déjà les mammifères marins sur l'ensemble du territoire, sans toutefois préciser les espèces concernées, et en réglementant uniquement leur destruction, leur transport et leur commerce.

Ce nouvel arrêté permet non seulement à la France de se conformer au droit communautaire et de respecter les engagements pris dans le cadre de conventions internationales, mais, dans la continuité des Grenelles de l'Environnement et de la Mer, et en réponse aux multiples menaces qui pèsent aujourd'hui sur ces espèces, il constitue également un élément de la volonté de la France de s'engager fermement dans la protection de tous les mammifères marins et plus globalement dans la préservation de l'environnement marin. Cet arrêté permet de :

- **Lister les espèces protégées** : cétacés (baleines, dauphins et marsouins, entre autres), pinnipèdes (phoques, otaries, morses) et siréniens (lamantin et dugong). Cette liste montre la diversité des espèces présentes, en raison de la variété des territoires français d'outre-mer.
- **Renforcer les mesures de protection** : Ces dispositions permettront de mieux encadrer les activités se déroulant en mer (recherche, loisirs nautiques, prospections et travaux notamment) et de s'assurer qu'elles ne nuisent pas à la conservation des mammifères marins. Au sein de PELAGOS, en particulier, où nous avons longuement débattu de ces questions, cet arrêté constitue en partie une réponse aux questions juridiques qui se posent par rapport aux compétitions d'engins à moteur rapides, aux activités de whale-watching ou aux campagnes de prospection sismique.
- **Poursuivre l'amélioration des connaissances** : A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012, les captures accidentelles de cétacés et de pinnipèdes dans les engins de pêche devront être déclarées, dans le cadre d'une participation aux études scientifiques et à l'amélioration des connaissances de ces populations. Un protocole de recueil de ces données est en cours d'élaboration.

Martine Bigan, Direction de l'eau et de la biodiversité,  
Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports  
et du Logement



Grand Dauphin près des îles d'Hyères le 30/03/2011  
photo : Thierry Houard PnPC



## Sommaire

Editorial, nouvel arrêté sur les mammifères marins, Charte PELAGOS Page 1

Activités humaines : REPCET, une compagnie s'engage, Mesures et solutions techniques pour limiter les collisions, Suivi des cétacés à bord de ferries avec scientifiques français et italiens. Echouages, données inhabituelles en 2011 Page 2

Recherche : Les Grands Dauphins font leur show, Analyse en temps réel du comportement des cétacés, Programme d'Acquisition de Connaissance des Oiseaux et Mammifères Marins, Programmes de recherche du GIS3M. Page 3

Brèves : Non au « Whale-Jumping », Journée Portes Ouvertes à Ajaccio et communiqué de presse de Corsica Mare-Osservazione, Formation whale-watching, Sanctuaire AGOA, Fondation Marineland. Page 4

## Charte PELAGOS : les communes s'engagent

Un peu plus d'une année s'est écoulée depuis que l'équipe d'animation a sollicité les 125 communes riveraines du Sanctuaire pour devenir partenaires de PELAGOS, et la mobilisation de ces acteurs du territoire se poursuit. Plus de vingt communes et une communauté urbaine ont déjà délibéré et le rythme des nouvelles délibérations ne faiblit pas. Nos élus locaux communaux ont, à ce jour, entraîné avec eux près de 500 000 habitants riverains du Sanctuaire. Cinq cérémonies de signature pilotées par le Vice-Amiral d'Escadre Yann TAINGUY ont été organisées pour sceller les nouveaux partenariats.

A un niveau plus technique, outre les pavillons et les panneaux PELAGOS installés sur le littoral continental et corse, plusieurs expositions grand public ont permis l'accueil de milliers de riverains et touristes. Pour chaque commune, un référent technique et un référent élu sont nommés, les contacts avec ces nouveaux partenaires sont quotidiens pour organiser une rencontre, une cérémonie, une manifestation, prévoir l'installation d'un panneau, s'approvisionner de dépliants, réfléchir ensemble à tel ou tel projet de formation ou d'implication des personnels communaux, etc.



Le panneau de la charte PELAGOS sur la plage de Cavalaire

L'utilité de ce nouveau partenariat se confirme chaque jour : s'il ne peut répondre à tout, il permet de démultiplier le nombre d'acteurs du territoire qui s'impliquent auprès de PELAGOS pour faire vivre l'Accord et faire découvrir et respecter cet espace protégé.

A ce jour cependant, le pavillon ne flotte toujours sur aucun port du littoral italien, pas même à Gênes, siège du Secrétariat permanent. Plus que la délibération d'une nouvelle ville française, l'équipe d'animation souhaite désormais ardemment que les couleurs de PELAGOS soient hissées sur le port d'une commune de l'autre côté des Alpes ou au sud des Bouches de Bonifacio.

Retrouvez l'ensemble des communes signataires sur notre carte dynamique du Sanctuaire  
[www.sanctuaire-pelagos.org/](http://www.sanctuaire-pelagos.org/)

Alain Barcelo, responsable du Service scientifique du Parc national de Port-Cros



## REPCET : La Méridionale, 1<sup>ère</sup> compagnie maritime équipée

La Méridionale a signé une convention avec la Société Chrisar Software Technologies pour le déploiement du système de repérage en temps réel des cétacés sur ses quatre navires mixtes fret et passagers actuels ainsi que sur son futur navire.

La Méridionale devient ainsi le 1<sup>er</sup> armateur à équiper l'ensemble de sa flotte de la technologie REPCET.

« Nous transportons des passagers et des marchandises du continent vers la Corse et la Sardaigne. Tous les jours, nous traversons le Sanctuaire PELAGOS, un espace maritime avec un patrimoine naturel riche et remarquable. Il n'est pas question pour nous de porter atteinte à cet environnement unique. Notre engagement pour la protection des cétacés s'inscrit également dans une démarche de gestion responsable de nos activités visant à réduire leurs impacts sur l'environnement, une démarche initiée dès 2005.

En juin 2009, La Méridionale a installé un prototype du système de repérage des cétacés sur son navire le SCANDOLA, afin d'effectuer des tests. Après deux ans d'utilisation, les résultats sont concluants : le SCANDOLA a reçu 131 alertes d'autres navires et il en a lui-même envoyé 12.

Chaque année, 6 à 8 officiers suivent la formation **Navigation et Cétacés** dispensée par Souffleurs d'Ecume, à l'Ecole Nationale Supérieure Maritime. Cette formation a trois objectifs :

1/ décrire les différents types d'espèces qui se trouvent en Méditerranée

2/ expliquer leur présence dans cette zone

3/ exposer les mesures pour éviter les risques de collision. »

Olivier Varin, Directeur Général Adjoint



## Mesures et solutions techniques pour limiter les collisions

Les collisions entre les navires et les cétacés menacent plusieurs populations de grands cétacés à travers le monde. Face à ce constat, un état des lieux des mesures et solutions technologiques mises en place à l'échelle internationale pour limiter le risque de collision a été réalisé par le GIS3M pour le compte de la Partie française du Sanctuaire PELAGOS. Cet inventaire simplifié est synthétisé dans le tableau ci-dessous.

Mesures et solutions technologiques		Pays concernés
Déroutage	Routes de navigation recommandées ou obligatoires	USA, Canada, Espagne
	Zones à éviter	USA, Canada
Limitation de vitesse	Réductions de vitesse obligatoires ou recommandées	USA, Espagne, Argentine
Outils technologiques	Systèmes de détection des cétacés (infrarouge, acoustique passive)	France, Canada, USA, Espagne, etc.
	Systèmes de transmission en temps réel des positions de grands cétacés aux navires (REPCET, WADBS, SAS)	France, USA
	Outils de prédiction de présence des cétacés	France, Italie, USA, Canada, etc.
Autres	Signalement obligatoire des navires	USA
	Demande de permis pour naviguer dans certaines zones	USA
	Observateurs embarqués, spécialisés dans la détection des cétacés	France, Espagne, USA, Asie du nord, etc.

REPCET : REPérage en temps réel des CETacés [www.repcet.com](http://www.repcet.com)

WADBS : Whale Auto Detection Buoy System

<http://www.whoi.edu/oceanus/viewArticle.do?id=57146>

SAS : Sighting Advisory System <http://www.nefsc.noaa.gov/psb/surveys>

Delphine Gambaiani, Souffleurs d'Ecume



## Des chercheurs français et italiens travaillent avec des compagnies maritimes dans PELAGOS

Le GIS3M (EcoOcéan Institut, Souffleurs d'Ecume), Fondazione CIMA, Acadamia Del Leviatano et ISPRA se sont associés pour mener à bien un projet de « suivi des populations de cétacés » (ou monitoring) à partir de ferries dans les eaux du Sanctuaire PELAGOS.

Basé sur le protocole éprouvé par l'ISPRA et sur la collaboration existant depuis plusieurs années entre cette institution et la compagnie maritime « Corsica Ferries Sardinia Ferries », ce programme s'est développé sur 4 lignes joignant le continent français et italien à la Corse. A une fréquence d'une fois par semaine environ (en fonction des conditions météorologiques), des observateurs spécialisés embarquent et sont chargés de détecter tous les animaux rencontrés lors de la traversée. L'objectif de cette collecte annuelle (trajets en jaune sur la carte) ou estivale (trajets en rose) est de mettre en évidence la saisonnalité, la distribution, la quantité et les migrations des cétacés dans l'ensemble du Sanctuaire.

Le projet vise également à valider le bon fonctionnement du système REPCET, porté par Souffleurs d'Ecume et Chrisar Software Technology, en terme de suivi des grands cétacés. Un navire de la SNCM et un de la Méridionale, compagnies partenaires de REPCET depuis plusieurs années, sont équipés. Ces navires transitent sur des lignes similaires à celles sur lesquelles embarquent les observateurs (Marseille-Ajaccio et Nice-La Balagne). Les deux jeux de données ainsi collectés sur des routes parallèles mais sur des plates-formes indépendantes pourront être comparés et permettre de valider REPCET.

Enfin, les observateurs à bord œuvrent également pour limiter directement les risques de collision avec les cétacés en veillant à la passerelle avec le personnel naviguant. Ils collectent aussi des données sur les cas de collisions avérés ou évités pour aider à une meilleure compréhension de ce type d'événement sur le terrain.

Ces projets ont également renforcé et développé la collaboration entre les différents acteurs de la recherche sur les cétacés en Méditerranée et c'est dans cet esprit que le groupement poursuit ses travaux.

Léa David, EcoOcéan Institut ; Antonella Arcangeli, ISPRA ; et al.



Les 4 routes suivies dans le Sanctuaire PELAGOS avec Corsica Ferries Sardinia Ferries

## Echouages : Deux données inhabituelles en 2011

Une jeune Baleine à bosse de 7,80 m, femelle, morte, état frais, s'est échouée le 13 juin 2011 sur les rochers à l'entrée du port de Carry-le-Rouet (Bouches-du-Rhône), 10 km à l'ouest de Marseille.

C'est la deuxième mention de l'espèce en Méditerranée française, la précédente étant également une donnée liée à la capture involontaire d'une jeune femelle de 7 mètres, dans des filets, devant Cavalaire (Var), le 25 mai 1993. L'espèce est très rare, ou très rarement observée, en Méditerranée, avec sans doute une vingtaine de données au total. Les deux dernières datent de fin mars 2011, avec un jeune spécimen d'environ 8 mètres devant Savona, en Italie, à quelques kilomètres de la frontière française, et un baleineau de 6-8 mètres vu à quelques jours d'intervalle à l'entrée du détroit de Gibraltar puis devant Valencia, en Espagne.

Les spécialistes de la Baleine à bosse semblent surpris par la coloration sombre de la queue de notre baleineau, inhabituelle dans les populations les plus proches. Une expertise génétique doit être conduite par le spécialiste suédois Per Palsböll, qui pourra comparer l'ADN de ce baleineau avec les 7500 autres de sa banque de données, et dire à quelle population il était rattaché ! L'augmentation des observations de Baleine à bosse en Méditerranée semble suivre une amélioration des effectifs dans l'Atlantique nord, ce qui est à la fois logique et rassurant pour l'espèce.



©Frank Dhermain GECEM

Moins exceptionnel, mais devenu rare également sur nos rivages nordiques (d'un point de vue strictement méditerranéen, s'entend !), un Dauphin commun a passé quelques heures devant le port de Lavandou (Var), le 9 août 2011. Il s'est laissé approcher et filmer par la brigade maritime de la Police municipale de la ville, qui a pu le raccompagner vers le large. Il est difficile, au vu des vidéos, de dire si le dauphin était en réelle difficulté. En juin 1996, un Dauphin commun a stationné trois jours durant dans les bassins de Port-Camargue, et il a fallu près de cinq heures à une équipe de kayakistes conduite par Hélène Petit, du GECEM, pour le convaincre de sortir du port et de regagner le large. Il semblait en bonne forme.

L'année 2011 s'annonce donc comme particulièrement diversifiée au niveau des échouages, puisque toutes les espèces "classiques" ont déjà été rencontrées, à l'exception du Rorqual à museau pointu et du Ziphius de Cuvier. Et avec déjà plus de 65 individus retrouvés échoués avant les tempêtes de l'automne-hiver, il est probable que ce soit encore une année avec un nombre d'échouages largement supérieur à la moyenne...

Baleine grise en 2010, multiples Baleines à bosse en 2011 : que ce soit dans les séries d'échouage ou (bien mieux) dans les observations en mer, la Méditerranée n'a pas fini de nous surprendre et de révéler tous ses secrets. L'observateur sérieux doit plus que jamais être attentif dans ses identifications (combien de baleines à bosse ont été croisées par des navigateurs qui n'ont pas eu conscience de ce qu'ils rencontraient ?). Mais il va sans dire également que les observations d'espèces inhabituelles devront être étayées par de solides preuves descriptives pour être homologuées.

Remerciements à tous les correspondants du Réseau National Echouage, et aux différents acteurs qui nous signalent les cétacés échoués. Merci au Parc marin de la Côte Bleue pour l'aide sur l'intervention sur le baleineau à bosse.

Frank Dhermain, GECEM, Groupe d'Etude des CÉtacés de Méditerranée Réseau National d'Echouages, <http://www.gecem.org>



## Les Grands Dauphins font leur show en Provence

De la mi janvier à la mi mars 2011, des Grands Dauphins ont été régulièrement observés dans la rade de Marseille, des Calanques au Cap Couronne. Des photos transmises à différentes reprises par les bateliers de la liaison Marseille-Frioul, le Parc marin de la Côte Bleue, et surtout nos partenaires du Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur en charge de la Réserve naturelle de Riou, permettent d'avoir quelques données de photo-identification les 2 et 9 mars. Le 10 mars 2011, une sortie du GECEM permet de consacrer une matinée à la photo-identification de ces dauphins. Les premiers *Tursiops* sont rapidement contactés à l'ouest du Frioul, et offrent à l'équipe un magnifique spectacle de sauts, surfs et chasse. La zone semble très appréciée des dauphins, qui se répartissent entre le Frioul et l'archipel de Riou.



Au total 48 individus (46 adultes et 2 jeunes) ont pu être identifiés, 12 déjà connus du GECEM et 34 nouveaux pour le catalogue.

Chaque groupe comprend son lot de dauphins nouveaux pour le catalogue, mais plusieurs d'entre eux se retrouvent dans chaque groupe. Les observations dans la rade de Marseille sont rares après le 22 mars.

Le 30/03/2011, lors d'une sortie des agents du Parc national de Port Cros, une dizaine de Grands Dauphins est rencontrée près des îles d'Hyères. (voir photo en page 1)

« La bande des quatre » citée plus haut, photographiée dans la rade de Marseille, participait également au spectacle devant les îles d'Hyères ! Nos données plus anciennes confirment d'ailleurs les liens unissant deux d'entre eux à Porquerolles en mars 2007, deux autres devant le Levant le 1<sup>er</sup> mai 2009. Dans l'ensemble, certains dauphins observés à Marseille le 10 mars avaient déjà été vus dans des endroits aussi divers que le Cap Taillat et le golfe d'Aigues-Mortes, et le large du Cap Sicié !

Ces deux rencontres, en permettant de photo-identifier les individus présents, améliorent notre compréhension de la structure de la population fréquentant ces secteurs ainsi que leurs déplacements le long des côtes provençales. Il serait intéressant désormais de pouvoir spécifier le sexe de ces dauphins. L'hypothèse la plus probable est en effet que les individus voyageant le plus appartiennent à des bandes de mâles reproducteurs, disséminant leurs gènes d'un groupe à l'autre. Il ne reste plus qu'à le prouver.

Frank Dhermain et Hélène Labach

## PACOMM

C'est le Programme d'Acquisition de Connaissance des Oiseaux et Mammifères Marins qui permettra le diagnostic initial écologique des sites Natura 2000 concernés par ces patrimoines.

L'Agence des aires marines protège ces travaux en s'appuyant sur un groupe d'experts réunissant le Muséum National d'Histoire Naturelle, le Centre de Recherche sur les Mammifères Marins, le Centre d'Étude Biologique de Chizé et le Centre d'Écologie Fonctionnelle et Évolutive. En sont ressortis des stratégies d'acquisition et des protocoles adaptés, avec entre autres :

- des campagnes d'observation aériennes : les premiers survols ont démarré l'hiver 2011-2012, 3 autres campagnes suivront (été 2012 / hiver 2012-13 / été 2013) qui permettront d'évaluer la distribution des prédateurs supérieurs marins ainsi que sa variabilité spatiale et temporelle ;
- des campagnes d'observation sur plateformes d'opportunité : à bord des navires océanographiques de l'Ifremer ;
- une action dédiée à soutenir des projets ou futurs projets plus locaux permet aussi de veiller à la cohérence et l'optimisation de l'action publique. Pour la Méditerranée, une attention particulière est portée sur la bonne coordination et la complémentarité avec les études menées sur PELAGOS.

Aurore Sterckeman, Agence des Aires Marines Protégées



## De la détection mono-hydrophone à l'analyse temps-réel quadriphonique du comportement sous-marin des cétacés

Le programme BOUSSOLE-PELAGOS 2008-2010, en lien avec le GIS3M, a consisté en un suivi acoustique de cétacés sur plusieurs mois au large de Nice. Installé sur la bouée BOUSSOLE entre octobre 2008 et août 2009, ce système consistait en un hydrophone muni d'un enregistreur automatique (EAR, Oceanwide Science Institute). L'objectif était de démontrer la pertinence de l'acoustique comme indicateur de présence comparé aux transects usuels. Les algorithmes de traitements automatiques de l'équipe DYN1 ont permis de traiter en 7 h les 720 h de données récoltées. La difficulté majeure, résolue, fut de filtrer les différents parasites (bruits de vagues, vents, chaînes, bateaux).



Le laboratoire du LSIS a pu mettre en évidence les passages de cachalots et rorquals communs dans une zone estimée de 10 km autour de la bouée, montrant des observations accrues en période estivale. La répartition des ICI (Intervalles Inter Clics), construite sur l'ensemble des observations, montre un résultat notable : l'activité de prédation est plus grande par pleine lune, phénomène probablement dû à une remontée des proies.

En perspective, le projet ONCET (Online Cetacean Tracking) de l'équipe DYN1 de l'UMR CNRS et Université de Toulon, développé théoriquement depuis 2007, qui permettra via un système quadriphonique sur bouées de trajectographier finement en temps-réel les groupes de cétacés autour des îles d'Or. Des références et démonstrations vidéo 3D de telles trajectoires calculées par ONCET sur les Bahamas sont consultables sur

<http://glotin.univ-tln.fr/pimcloncet/>

Hervé Glotin et al. (Institut Universitaire de France)



## Programmes de recherche du GIS3M\* dans le cadre du Sanctuaire PELAGOS

\* Groupement d'Intérêt Scientifique pour les Mammifères Marins en Méditerranée

Dans la continuité des programmes de recherche scientifique du Sanctuaire PELAGOS, le Parc national de Port-Cros a lancé en 2010 un nouvel appel à partenariat scientifique pour la période 2010-2012. Le GIS3M a répondu présent et a proposé 13 projets de recherche en adéquation avec les priorités définies par le Sanctuaire PELAGOS. Huit projets ont été retenus.

Le GECEM poursuit la coordination, le suivi et l'exploitation des échouages le long des côtes méditerranéennes françaises. Suite aux résultats intéressants obtenus jusqu'à maintenant par la photo-identification des Grands Dauphins et Dauphins de Risso, le GECEM poursuit également le suivi de ces deux espèces afin de compléter les catalogues existants et obtenir des informations plus précises sur la structure des populations, leurs déplacements et l'utilisation des zones étudiées. Grâce au développement des collaborations, les échanges de catalogues avec d'autres structures, dont *EcoOcéan Institut* et des structures italiennes, permettent de mettre en évidence les déplacements des animaux.

Après avoir établi un niveau de contamination de référence des Rorquals communs sur la zone du Sanctuaire et adjacente, le WWF travaille actuellement à l'établissement d'un indicateur similaire pour les Cachalots et les Globicéphales du Sanctuaire en réalisant des biopsies des animaux rencontrés. Les prélèvements réalisés sur les Rorquals communs permettront quant à eux de poursuivre l'étude génétique de la structure de la population de cette espèce et de son statut de conservation en Méditerranée nord-occidentale. Ils serviront également à la mise en application d'un nouveau protocole pour l'identification du statut physiologique reproducteur des animaux du Sanctuaire par analyses hormonales.

L'association *Souffleurs d'Ecume* coordonne une étude sur l'impact du whale-watching et de la plaisance sur les cétacés, réalisée en partenariat avec *EcoOcéan Institut*. Cette étude a pour objectif de cartographier et décrire les caractéristiques du trafic maritime de plaisance et de whale-watching dans le Sanctuaire, d'identifier des zones à risques de dérangement ou collision pour les petits et moyens cétacés essentiellement, de suivre le développement de l'activité « pescaturismo » en Corse initiée lors du LIFE LINDA et de proposer des mesures de gestion associées. Le GECEM participe aussi au projet en apportant une cartographie préliminaire des zones de fréquentation préférentielles en vue d'amorcer la définition de « zones refuges » (exempte d'activité de whale-watching) pour le Grand dauphin en Corse.

Enfin, *EcoOcéan Institut* coordonne la partie française de l'étude franco-italienne de suivi des populations du Sanctuaire décrite en page 2.

GIS3M c/o Parc national de Port Cros,  
Allée du Castel Sainte Claire BP 70220 83406 HYERES Cedex  
[gis3m@yahoo.fr](mailto:gis3m@yahoo.fr)

**GIS  
3M**

Hélène Labach



## Coup de gueule

## Non au « whale-jumping » !

Au milieu du mois d'août, nous avons été témoins de pratiques choquantes d'approche d'un cachalot par un bateau à moteur chargé d'une dizaine de touristes adeptes de la « nage avec », une activité non encore contrôlée, particulièrement choquante dans le Sanctuaire PELAGOS.

Le skipper du bateau approchait à quelques mètres afin de larguer ses clients littéralement à portée de main du cachalot, d'où notre expression « whale-jumping ». Ensuite, le skipper manœuvrait son bateau pour entraver la fuite du cachalot, afin de prolonger le « plaisir » des plongeurs. Il faut le dire, en 24 ans d'observation des cétacés, j'ai rarement constaté que les opérateurs respectaient les règles de bonne conduite, qu'elles soient obligatoires ou facultatives. Mais j'ai très rarement observé un tel non respect des animaux sauvages, a fortiori au milieu d'une aire protégée, et en plus de la part d'un « professionnel ».

En plus d'être irrespectueuses, ces pratiques entraînent un stress et une perte d'énergie pour les cachalots : en effet, dans notre cas, l'animal a dû prolonger sa séquence de respirations de plus de 20 minutes, d'où un moindre rendement de ses activités de nutrition. Pour peu que ces pratiques se répètent au cours d'une journée ou d'une semaine de temps très calme, l'animal subira une diminution nette de ses ressources alimentaires, et donc une atteinte à ses capacités vitales.

La pratique du « whale-jumping », une conséquence de la tolérance historique du « nage avec », est donc nuisible en plus d'être irrespectueuse.

Il faudrait, dans l'aire de PELAGOS, faire appliquer, de façon urgente, le nouvel arrêté ministériel qui interdit la perturbation intentionnelle en mandatant les services des Etats pour contrôler les pratiques de whale-watching, et sanctionner les récidives de mauvaise pratique. Ce n'est qu'à ce prix que les véritables tenants de l'éco-tourisme pourront faire valoir les avantages d'une approche respectueuse et pédagogique des cétacés du Sanctuaire.

Alexandre Gannier, Groupe de Recherche des Cétacés



## Sensibilisation à l'espace Diamant d'Ajaccio

par Corsica Mare Osservazione

L'association Corsica Mare Osservazione a organisé, avec le soutien de la Collectivité Territoriale de Corse et de la ville d'Ajaccio (signataire de la Charte PELAGOS), la 1<sup>ère</sup> journée "portes ouvertes" consacrée aux cétacés de Corse, avec une exposition et des conférences. A cette occasion, a été diffusé un communiqué de presse dont vous trouverez un extrait dans l'encadré ci-dessous.



Cette manifestation a été l'occasion de promouvoir et diffuser la culture scientifique, de permettre la sensibilisation du grand public aux enjeux environnementaux actuels et aux problématiques régionales. Les visiteurs ont pu découvrir les différentes espèces de cétacés de Corse et analyser avec les spécialistes à leur disposition les solutions apportées ou envisagées concernant la gestion des populations. L'exposition d'ossements de différentes espèces a surpris les visiteurs. Merci au Centre de Recherche sur les Mammifères Marins de la Rochelle pour le prêt de nombreuses pièces.

Pierre-Henri Weber



## Communiqué de presse

Un système limitant les risques de collisions bientôt obligatoire sur les navires vers la Corse

Dans le cadre de ses activités axées sur la préservation des différentes populations de cétacés de Corse et de Méditerranée nord-occidentale, l'association Corsica Mare Osservazione a porté un projet présenté à la Collectivité Territoriale de Corse en novembre 2010. Celui-ci consiste en l'obligation pour les compagnies délégataires du service public sur les lignes maritimes desservant la Corse d'équiper leurs navires d'un dispositif permettant de limiter les risques de collisions avec les grands cétacés.

Conscients de la qualité des travaux en cours et à venir concernant la nécessaire préservation de ces espèces en danger, des enjeux liés aux accords internationaux PELAGOS et ACCOBAMS ainsi que de l'implication permanente dans la protection de l'environnement de la Collectivité Territoriale de Corse, les offices de l'Environnement et des Transports de la Corse ont répondu favorablement à cette proposition. Cette obligation entrera en vigueur dès la prochaine négociation de la délégation de service public en Corse.

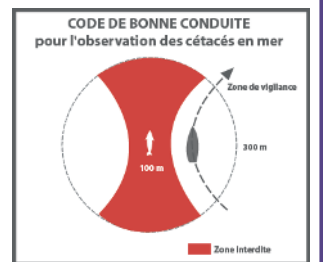
Texte intégral du communiqué de presse officiel : [www.corsicamare.com](http://www.corsicamare.com)

## Brèves

## Formation et label whale-watching

L'observation des cétacés (ou whale-watching), parfois réalisée sans précaution, peut être une source de dérangement pour les espèces. Au-delà du code de bonne conduite recommandant notamment des zones et distances d'approche, PELAGOS soutient l'idée de créer un outil volontaire pour encadrer l'activité de whale-watching : un label de qualité pour favoriser une activité raisonnée.

Avant l'été 2012, une première session de formation sera organisée par la Partie française. Elle sera destinée à une vingtaine d'opérateurs de whale-watching en vue de l'attribution du label PELAGOS/ACCOBAMS.



## Le Sanctuaire AGOA

En officialisant la création de ce Sanctuaire, le 5 octobre 2010, la France confirme sa proposition faite à la CBI en 2006 de mettre en place un sanctuaire pour les mammifères marins dans la zone d'économie exclusive des Antilles françaises.

Le Sanctuaire AGOA, en référence à « Mai d'Agua », la mère de l'esprit des eaux dans la mythologie amérindienne, s'étend sur la totalité de la Zone d'Economie Exclusive des Antilles Françaises. Il couvre une superficie de 138 000 km<sup>2</sup>. Vingt et une espèces de mammifères marins (baleines, dauphins, cachalots, mesoplodons et baleine à bec) ont été recensées dans le cadre des observations réalisées par les acteurs locaux dans les îles de la Guadeloupe, de la Martinique, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy depuis plus de 20 ans. Ces espèces cohabitent avec de multiples activités anthropiques qui ont un impact direct ou indirect sur leur comportement, leur physiologie et leurs habitats : augmentation du trafic maritime, nuisances sonores, pollution de l'environnement marin, dégradation des habitats et développement du whale-watching.

Les travaux entrepris dans le cadre du Sanctuaire PELAGOS notamment en ce qui concerne l'encadrement des activités de whale-watching et la forte implication des collectivités locales permettent à AGOA d'obtenir des références dans les actions de gestion mais aussi une forme de jurisprudence administrative et réglementaire. Dans cet esprit, et compte tenu des enjeux communs présents en Méditerranée et dans les Antilles, (maîtrise des pollutions, réduction des nuisances sonores et des collisions, gestion efficace des échouages, etc.) les deux Sanctuaires réfléchissent aujourd'hui à la mise en place d'une collaboration sous forme d'une convention et/ou d'un jumelage. Anticipant cette union, le gestionnaire d'AGOA permet ainsi à PELAGOS de nommer au sein de son comité de gestion un expert dans le domaine de la gestion d'un sanctuaire.



## Fondation MARINELAND

La Fondation Marineland vient de voir le jour afin de contribuer à la préservation des espèces marines et de leur environnement.

Son 1<sup>er</sup> projet phare, à l'échelle internationale, concerne la sauvegarde du phoque moine de Méditerranée, *Monachus monachus*, le mammifère marin le plus menacé de la planète.

Ce projet est à l'initiative de la Fondation espagnole CBD Habitat qui, sur le terrain, surveille l'évolution de la population de phoque moine du Cap Blanc (à la frontière mauritanienne et marocaine), et sensibilise les populations locales au respect de cet animal en voie d'extinction. Autrefois abondant dans tout le bassin méditerranéen et sur les côtes atlantiques de l'Afrique de l'Ouest, le phoque moine ne regroupe aujourd'hui que 450 individus dispersés par petits groupes disséminés.

La Fondation Marineland, associée au groupe Parques Reunidos, verse une contribution financière de 20 000 € par an et représente aussi un relais d'information en France.

Pour compléter les moyens mis à disposition des projets, Marineland a également créé son association loi 1901 appelée « Pour une Planète Bleue ».



## Dans le volume 25-2011 des Travaux scientifiques du Parc national de Port-Cros

A découvrir notamment deux articles originaux résultant du programme de recherche PELAGOS :

- Recensement des échouages de cétacés sur les côtes françaises de Méditerranée (2005-2009), F. Dhermain et al. ;
- Suivi des Grands Dauphins et Dauphins de Risso sur le secteur des îles d'Hyères en 2009, H. Labach et al.

Disponible en téléchargement sur le site internet du Parc national :

<http://www.portcrosparcnational.fr/scientifique/parcnational/>

ou consultable en ligne sur

<http://fr.calameo.com/read/00031836385f855bc3dc1>



PELAGOS, publication annuelle de la Partie française du Sanctuaire pour les Mammifères Marins en Méditerranée, animée par le Parc national de Port-Cros, pour le compte du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

Adresse du Parc national de Port-Cros : Allée du Castel Sainte Claire BP 70220 83406 HYERES Cedex Courriel : [contact@sanctuaire-pelagos.org](mailto:contact@sanctuaire-pelagos.org) Site Internet : <http://www.sanctuaire-pelagos.org>



Responsable : Guillaume Sellier. Maquette et coordinateurs de la publication : Marie Jarin et Frédéric Capoulade.

Comité de lecture : Marie Jarin (PnPC), Catherine Rétoré (GECM), Alain Barcelo (PnPC), Pascal Mayol (Souffleurs d'Ecume), Nicolas Vaselli (PnPC).

Impression sur papier recyclé : Imprimerie HEMISUD - Tél : 04 94 14 70 14

